Éducation et formation: enseigner et apprendre, vers la société cognitive. Livre blanc

1995/2312(COS) - 29/11/1995 - Document de base non législatif

-OBJECTIF : Ce Livre Blanc sur l'Education et la Formation vise à proposer une analyse et des orientations d'action dans les domaines de l'éducation et de la formation tant au niveau des Etats membres qu'au niveau communautaire. Parmi les mesures à mettre en oeuvre dès 1996 sur le plan européen, les principales initiatives proposées visent à : .encourager l'acquisition de nouvelles connaissances, . rapprocher l'école et l'entreprise, .lutter contre l'exclusion, .maîtriser 3 langues européennes, .traiter sur un plan égal l'investissement physique et l'investissement en formation. -CONTENU : Avec le présent Livre blanc, la Commission lance le débat sur la contribution que doit apporter l'Union européenne au développement d'une éducation de qualité préparant au XXIe siècle. Ses analyses et ses propositions seront débattues dans les pays membres tout au long de 1996, Année européenne de l'éducation et de la formation. *Les enjeux de l'éducation et de la formation en Europe : Le Livre blanc constate tout d'abord que la position de chaque citoyen européen dans la société du futur dépendra des connaissances qu'il aura pu acquérir. Aussi, les européens et leurs Etats membres doivent-ils dès aujourd'hui prendre en charge l'éducation et la formation et se mobiliser pour les rendre plus efficaces face à la montée du chômage et de l'exclusion dans l'Union. La Communauté devra faire face à 3 chocs majeurs dans les prochaines années: - la mondialisation des échanges, qui suppose une élévation générale des qualifications requises, - l'avènement de la société de l'information, qui transforme radicalement la nature du travail et l'organisation de la production, -l'accélération du progrès scientifique et technique. Pour enrayer les effets néfastes de ces 3 chocs, la Commission identifie 2 réponses prioritaires : -revaloriser la culture générale : c'est-à-dire la capacité à saisir la signification des choses, à comprendre ou à créer, qui est le premier facteur d'adaptation à l'économie et à l'emploi, la base indispensable à l'acquisition de nouvelles compétences techniques; -développer l'aptitude à l'emploi, par la mobilité des travailleurs et des étudiants. Pour faciliter cette mobilité, il est indispensable de mettre en place une reconnaissance véritable des savoirs à l'intérieur de l'Union européenne, allant au-delà des diplômes. *Les lignes d'action proposées par le Livre blanc : la Commission propose 5 grandes lignes d'action: -encourager l'acquisition de connaissances nouvelles : par un système de "cartes personnelles de compétences", sur lesquelles apparaitraient les savoirs de chacuns, validant les compétences professionnelles et techniques qui ne sont pas nécessairement sanctionnées par un diplôme. La Commission incite à généraliser la reconnaissance mutuelle des "unités de valeur" d'enseignement obtenues par les étudiants et de permettre aux bénéficiaires d'une bourse d'études de s'en servir pour suivre des cours dans un autre Etat membre. Elle annonce à cet égard son intention de lancer des appels d'offres pour développer un logiciel éducatif multimédia; -rapprocher l'école de l'entreprise au niveau européen : soutien des réseaux de centres d'apprentissage des différents pays, amélioration de la mobilité des apprentis en suivant le modèle d'ERASMUS, définition d'un statut européen de l'apprenti; -lutter contre l'exclusion en donnant une 2è chance notamment par le biais du retour à l'école. Les jeunes menacés d'exclusion doivent avoir accès à un enseignement dispensé à des groupes à effectifs réduits, selon une pédagogie et des rythmes d'enseignement adaptés, à des stages en entreprise, à des espaces d'apprentissage multimédia. Pour atteindre cet objectif, le Livre blanc propose de redéployer des financements complémentaires européens à partir de programmes comme SOCRATES ou LEONARDO qui viennent compléter des initiatives locales et nationales ; -donner aux jeunes une maîtrise de 3 langues communautaires : un label de qualité "classes européennes" serait attribué aux écoles ayant le mieux développé l'apprentissage des langues, leur permettant aussi de travailler en réseau. Le recrutement des professeurs venant des autres pays de l'Union européenne pour enseigner leur langue maternelle serait systématiquement encouragée; -traiter sur un plan égal l'investissement physique et l'investissement en formation : la Commission considère qu'il est nécessaire de réexaminer le traitement fiscal et comptable des entreprises pour qu'une partie des sommes

qu'elles engagent dans la formation de leur personnel soit inscrite à leur bilan comme actifs immatériels. Parallèlement, devraient être développés des formules de "plans d'épargne formation" au bénéfice des personnes désirant renouveler leurs connaissances ou reprendre des études.